

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉPLACEMENTS

**RÉVISION DU PLAN DES
DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE
L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE**

Délibération : **03.2017.012**

Transmis en préfecture le :

20 mars 2017

Séance du : **14 mars 2017**

Compte-rendu affiché le **20 mars 2017**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **8 mars 2017**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET (à partir du point 3),
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 4), François VURPAS,
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Bernard
GUEDON, Thierry MONNET (jusqu'au point 2)

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Mohamed GUOUGUENI, Olivier BROSSEAU à
Guillaume COUALLIER, Anne-Marie JANAS à
Karine GUERIN, Bernard GUEDON à Fabienne
TIRTIAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Ce document fixe les orientations de la politique des déplacements de l'agglomération à **moyen et long terme** sur le territoire du PTU (Périmètre de Transports Urbains) du SYTRAL. C'est dans le PDU que sont inscrits les **projets de développement** du réseau de transport en commun ou des **idées d'actions** qui resteront à être étudiées plus précisément avant leur mise en œuvre.

Le 9 décembre 2016, le comité syndical du SYTRAL a approuvé le bilan de la concertation puis l'arrêt du projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise afin d'engager la phase réglementaire de consultation obligatoire dans la perspective d'une approbation du document final fin 2017.

L'objet de la présente délibération vise à émettre un avis sur le projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise au titre de la consultation des personnes publiques associées.

Le premier PDU de l'agglomération lyonnaise, approuvé en 1997, a fait l'objet d'une première révision en 2005.

Les actions menées, en particulier par les différents maîtres d'ouvrage public (SYTRAL, Grand Lyon, communes, État, région, département...) ont permis de poser les fondements pour une mobilité durable :

- un fort développement des transports collectifs urbains en périphérie du cœur d'agglomération accompagné d'un développement massif des parcs relais (P+R);
- la restructuration du réseau du bus dans le cadre de la démarche Atobus;
- le renforcement et le cadencement de la desserte ferroviaire TER et la création de la gare Lyon-Jean Macé dans le cadre du projet réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL);
- le fort développement du réseau modes actifs permettant de promouvoir une ville marchable et cyclable en réduisant notamment les coupures : la zone 30 presqu'île, l'anneau bleu, le tube mode doux de la Croix-Rousse, les berges du Rhône, les rives de Saône ou encore le schéma directeur 2 roues développé dans les communes de la Métropole;
- le développement des services vélo : Vélo'v avec aujourd'hui 348 stations disposant au total de 4 000 vélos;
- le développement d'outils et de services permettant de faciliter l'inter-modalité et l'information multimodale : Optimode, OurRa !, la tarification Tlibr...;
- la conduite d'actions emblématiques sur les régulations des vitesses et la reconquête d'espaces de voirie au profit des modes alternatifs : requalification d'envergure comme sur l'avenue Jean Mermoz, la rue Garibaldi, le cours Émile Zola.

Le PDU 2017-2030 vise à doter l'agglomération d'un système de mobilité pour répondre aux enjeux majeurs identifiés de l'agglomération.

En effet, en dix ans, notre agglomération s'est fortement développée : un nombre important de nouveaux emplois, de nouveaux habitants avec une aire d'influence de la métropole qui s'est élargie ...

Ainsi le **PDU fixe plusieurs objectifs à atteindre** en se souciant d'assurer un équilibre entre les besoins de mobilité, d'équité et de cohésion sociale, le développement économique et les préoccupations liées au cadre de vie à la protection de l'environnement et la santé publique.

Le périmètre du nouveau PDU concerne 73 communes, soit 1 375 000 habitants pour 4,5 millions de déplacements par jour entrants (2 millions en voiture, 69 000 en vélo, 1,5 million à pied et 835 000 en transport en commun en 2015)

1. Un objectif ambitieux de répartition modale

- atteindre en 2030 pour les déplacements réalisés sur le périmètre du PDU : 35 % de déplacements en voiture et deux-roues motorisés, 35 % de déplacements à pied, 22 % de déplacements en transports collectifs et 8 % de déplacements en vélo.

2. Les objectifs liés aux enjeux de cadre de vie et santé publique

- réduire d'au moins 5 % les kilomètres parcourus par les véhicules en 2030 par rapport à

- 2015;
 - réduire de plus de 85 % des émissions de polluants;
 - réduire de plus de 35 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2005;
 - inciter à l'utilisation des modes alternatifs à la voiture.
3. Les objectifs liés aux enjeux d'équité et de cohésion sociale
- améliorer les conditions effectives d'accès à l'ensemble des services de mobilité;
 - accompagner les publics les plus vulnérables dans leur parcours de mobilité, notamment pour favoriser l'accès à l'emploi;
 - offrir des services de mobilité adaptée aux besoins des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville;
 - assurer une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble de la chaîne de déplacement.
4. Les objectifs en lien avec un système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant
- susciter et accompagner les changements de comportement et simplification du vécu des habitants;
 - coordonner et intégrer les interventions publiques et renforcer les complémentarités avec les acteurs privés.
5. Les objectifs en lien avec un système de mobilité au service d'une agglomération multipolaire et attractive
- organiser la multimodalité en lien avec les spécificités des territoires, en offrant un bouquet de services articulant en bonne cohérence les systèmes traditionnels et les nouveaux services à la mobilité;
 - renforcer les réseaux de transports collectifs pour répondre aux enjeux de développement de l'agglomération tout en garantissant leur viabilité financière;
 - accompagner le dynamisme économique de l'agglomération en intégrant le transport de marchandises dans le système de mobilité aux différentes échelles du territoire en lien avec leur politique d'aménagement;
 - concevoir un espace public à échelle humaine, contribuant à la lutte contre la sédentarité et à la diminution de la place occupée par la voiture individuelle en circulation et en stationnement.

Le PDU de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 constitue un document de planification définissant la stratégie en matière de mobilité et comporte donc un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

Ce dernier compte 122 actions à réaliser à l'horizon de 2022-2030 et proposé selon **8 axes stratégiques** :

- axe stratégique 1 : une mobilité sans coupure (favoriser l'intermodalité et la multimodalité).

Il s'agit par exemple de favoriser une information multimodale et accessible à tous, d'offrir une billetterie et des tarifications intermodales et multimodales, de mettre en œuvre une stratégie de rabattement et de diffusion vers les transports collectifs...

- axe stratégique 2 : un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs.

Il s'agit d'améliorer la sécurité, la qualité d'accueil et l'agrément de l'espace public, d'encourager les déplacements à pied et de rendre performants les déplacements à vélo.

- axe stratégique 3 : des transports collectifs performants et attractifs.

Il s'agit d'augmenter la capacité du réseau structurant et de renforcer sa fiabilité, de poursuivre le maillage du réseau structurant de transports collectifs urbains.

- axe stratégique 4 : une mobilité automobile régulée et raisonnée.

Il s'agit d'optimiser et de hiérarchiser le réseau de voirie en favorisant les usages partagés de la voiture avec une politique de stationnement cohérent et favorisant la multimodalité.

- axe stratégique 5 : susciter et accompagner le changement de comportement.

Au-delà de la sensibilisation aux enjeux d'une mobilité durable, il s'agit de travailler avec les générateurs de déplacement pour faire évoluer les pratiques de mobilité.

- axe stratégique 6 : favoriser l'accès à la mobilité pour tous.

Réduire les situations d'enclavement, améliorer des liaisons piétonnes et cyclables, rendre effectif l'accès aux tarifications sociales, coordonner et harmoniser la mise en accessibilité sur le territoire, tels sont les types d'actions envisagées.

- axe stratégique 7 : des transports de marchandises intégrées.

Il s'agit principalement de réduire l'impact environnemental des déplacements liés au transport de marchandises, de consolider le cadre et les outils de partenariat avec les professionnels et d'améliorer la prise en compte de la logistique dans les aménagements et les équipements urbains.

- l'axe stratégique 8 : concerne les modalités de mise en œuvre de financement.

Le PDU intègre également des focus par secteur géographique afin d'apporter des éclairages particuliers sur chacun d'eux.

Concernant l'Ouest, il concentre des pôles d'emplois et d'équipements de premier plan avec par exemple Techlid, le campus Lyon Ouest, le site des Hôpitaux et la Vallée de la chimie.

La moitié des gares du périmètre du PDU est localisée dans ce secteur, le ferroviaire est donc un réseau structurant de ce territoire. Plusieurs lignes majeures de bus irriguent les principales polarités urbaines et desservent Gorge de Loup, les gares de Vaise, Oullins, Perrache ou Bellecour. Leurs performances aux heures de pointe souffrent de la forte congestion routière et du manque d'aménagement dédié notamment lors des traversées des centres bourgs. Les continuités cyclables sont à améliorer pour aménager un réseau structurant à l'échelle du secteur.

Enfin, ce secteur est couvert par des infrastructures autoroutières majeures génératrices d'importantes coupures et de nuisances compte-tenu de leur niveau de trafic et l'annonce de projets nouveaux modifiant les infrastructures routières à plus ou moins longue échéance impliquant d'anticiper dès aujourd'hui les stratégies, conditions d'utilisation et d'intégration d'urbaines de ce patrimoine routier.

En conséquence, **quatre principaux enjeux** sont identifiés :

- la poursuite de la diminution du trafic automobile;
- l'intégration urbaine des franchissements des multiples coupures notamment pour favoriser l'usage du vélo et de la marche pour les déplacements de proximité;
- l'amélioration de l'attractivité des lignes de bus et des usages de vélo dans un cadre de circulation pacifiée autour et sur les infrastructures routières existantes ou à venir;
- le lien avec les territoires voisins, en augmentation, qui doit pouvoir s'appuyer sur une valorisation du réseau ferroviaire, notamment le tram train de l'Ouest et du Sud Ouest Lyonnais (ligne Givors-Brignais) ainsi que sur une meilleure intégration des lignes interurbaines qui parcourent ce secteur.

Les actions structurantes pour le PDU programmées d'ici 2022 s'articulent autour :

- de fortes évolutions du réseau autoroutier, que ce soit plus particulièrement sur le sud-ouest le devenir de la partie urbaine des autoroutes A6/A7, de l'arrivée de l'A45 et sa liaison reconfigurée avec l'A7/A46 sud;
- du développement de l'utilisation du train, avec notamment l'ouverture de la halte d'Yvours à Irigny prévue en septembre 2019;
- l'augmentation des capacités métro et tramway. À ce titre, la réalisation du prolongement de la ligne B ainsi que la création du pôle d'échanges multimodal constituent un enjeu pour l'ensemble du territoire;
- de l'amélioration de la performance du réseau de bus qui constitue une alternative essentielle à la mobilité automobile. Le développement des rabattements/diffusion de manière efficace vers/depuis les points d'entrée des réseaux lourds de transports collectifs est réaffirmée notamment avec le pôle multimodal des hôpitaux;
- de la valorisation de l'usage des modes actifs. L'objectif est d'accroître l'usage du vélo, de conforter la marche comme deuxième mode de déplacement et d'améliorer les franchissements pour les piétons et les vélos des différentes coupures urbaines majeures.

D'ici 2030, les axes et les actions stratégiques à programmer reposent sur les points suivants :

- une mobilité automobile toujours raisonnée et régulée, et le maillage routier de l'agglomération nécessite d'être complété. L'anneau des sciences est l'une de ces infrastructures;
- le développement du réseau de transport collectif. : à ce titre, la liaison entre Saint-Genis-Laval et Brignais pourra constituer une opportunité de créer une nouvelle porte d'entrée Sud Ouest à proximité du réseau routier métropolitain pour assurer un rabattement en transport collectif le plus en amont possible. L'interconnexion au tram train de l'Ouest Lyonnais est également envisagée;
- susciter et accompagner les changements de mobilité. Parce que le territoire est caractérisé par la présence de grands générateurs de déplacement au public varié (zone industrielle de la mouche ou pôle universitaire), il convient de développer les démarches de plan de mobilité.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, articles L.1214-15, et en préalable à l'enquête publique qui interviendra courant 2017, l'avis de la Commune est sollicité.

À ce titre, il est relevé que ce projet donne une vision globale de la mobilité qui positionne le sud-ouest lyonnais comme un territoire de demain en mutation par les transformations qu'il aura à connaître : transformation de l'autoroute A6/A7, bouclage du périphérique lyonnais grâce à l'anneau des sciences qui comportera une voie transport en commun, développement des transports en commun avec le prolongement du métro B jusqu'aux hôpitaux et jusqu'à l'A450 à terme (conformément à la DUP relative au prolongement de la ligne B demandé par la Ville et accepté).

Par ailleurs, les orientations proposées confortent la volonté d'une métropole plus humaine, plus saine et agréable à vivre en visant notamment la réduction de l'impact environnemental des déplacements et l'amélioration une stratégie multimodale tout en intégrant l'ambition de conjuguer le développement économique et urbain, en garantissant le projet de développement porté par le SCOT.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de révision du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.